



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **14 novembre 2011**

Décision n° **B-2011-2756**

commune (s) : Lyon 7^e

objet : Marché d'études et de conseil en urbanisme, architecture et paysage - Résiliation partielle du marché n° 09416009

service : Direction générale - Missions territoriales - Gerland

Rapporteur : Monsieur Buna

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 7 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Bernard R.), Barge, Colin (pouvoir à M. Barral), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Lebuhotel.

Bureau du 14 novembre 2011**Décision n° B-2011-2756**

commune (s) : Lyon 7^e

objet : **Marché d'études et de conseil en urbanisme, architecture et paysage - Résiliation partielle du marché n° 09416009**

service : Direction générale - Missions territoriales - Gerland

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le territoire de Gerland fait partie d'un site à enjeux au sein de la Porte sud, au même titre que celui de la Confluence. Un plan de référence a permis de définir les grandes orientations en matière de développement de ce territoire.

Pour tenir les objectifs du plan de référence et réussir la mutation de Gerland, la Communauté urbaine de Lyon a mis en place une mission d'études et de conseil en urbanisme.

Par décision n° B-2009-0613 du 9 février 2009, le Bureau a autorisé monsieur le Président à signer le marché d'études et de conseil en urbanisme, architecture et paysage. Ce marché était un marché à bons de commandes d'une durée d'un an, reconductible 3 fois une année.

La mission Gerland a consommé le montant maximum du marché les 2 premières années. Le 14 janvier 2011, la Communauté urbaine a informé le prestataire qu'elle souhaitait reconduire le marché pour sa 3^e année.

Compte tenu de l'accélération des mutations foncières, du lancement de plusieurs programmes significatifs de logements et d'immeubles tertiaires tant dans le cadre d'opération d'urbanisme (zone d'aménagement concerté -ZAC-, programme urbain partenarial -PUP-, etc.) qu'en diffus, du développement annoncé du Biopôle avec la construction du futur Institut de recherche technologique dans la filière des sciences du vivant Lyon Biotech, la Communauté urbaine souhaite repenser et redimensionner la mission d'études et de conseil en urbanisme, architecture, paysage en fonction des nouveaux enjeux et donc de résilier ce marché en vertu des articles 35 et 36 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) prestations intellectuelles du 26 décembre 1978.

Le présent dossier a pour objet la résiliation partielle du marché d'études et de conseil en urbanisme, architecture et paysage pour la mission Gerland située à Lyon 7^e.

Un protocole transactionnel sera soumis à l'approbation du Bureau ultérieurement ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la résiliation partielle du marché n° 09416009 d'études et de conseil en urbanisme, architecture et paysage passé avec le groupement Atelier B. Paris et Atelier des Paysages.

2° - Autorise monsieur le Président à signer la décision de résiliation dudit marché.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2011.